

## DECLARATION de CONFORMITE CE

**Le fabricant:** Sentera Europa NV  
Duitslandstraat 9  
BE-9140 Temse

Tel. +32 3 771 36 51  
[info@sentera.eu](mailto:info@sentera.eu)

Déclarons sous notre seule responsabilité que les produits:

**Série GTTE1** - variateurs de vitesse de ventilateurs de serres - régulateur de chauffage

Lorsqu'ils sont installés, entretenus et utilisés dans des applications pour lesquelles ils ont été conçus et conformément aux normes d'installation et aux instructions du fabricant, respectent les directives de la législation d'harmonisation pertinente de l'Union européenne, le cas échéant :

### **Directive Basse Tension 2014/35/EU**

EN 60335-1:2012 Household and similar electrical appliances – Safety – Part 1: General requirements  
Amendment A11:2014 and AC: 2014 to EN 603351:2012

### **Directive compatibilité électromagnétique (CEM) Directive 2014/30/EU**

EN 61000-6-2:2005 Electromagnetic compatibility (EMC) - Part 6-2: Generic standards - Immunity for industrial environments Amendment AC: 2005 to EN 61000-6-2:2005

EN 61000-6-3:2007 Electromagnetic compatibility (EMC) – Part 6-3: Generic standards – Emission standard for residential, commercial and light-industrial environments Amendment A1:2011 and AC: 2012 to EN 61000-6-3:2007

### **Directive WEEE (DEEE) 2012/19/EU – Déchets d'équipements électriques et électroniques**

### **Directive RoHs (LdSD) 2011/65/EU – Limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques**

Les produits doivent être installés et entretenus uniquement par du personnel qualifié, conformément aux réglementations locales. Cette déclaration n'est valable que lorsque les dispositifs sont utilisés et installés selon les instructions de montage du produit. Les produits, assemblages ou sous-ensembles couverts par cette Déclaration de Conformité ne doivent pas être mis en service tant que la machine dans laquelle ils sont incorporés n'a pas été déclarée conforme aux dispositions de(s) Directive(s) applicable(s). Cette déclaration n'est nécessaire que lorsque le produit doit être incorporé dans une machine ou un système (par exemple, un composant de sécurité). La marque de CE est fixée.

Le marquage CE est apposé.

Date d'émission: 4 décembre 2018  
Place d'émission: Temse, Belgique



Jos Raskin  
Président-directeur Général